



Pont de Tilff, le coût des travaux inutiles

De février 2005 à octobre 2010

collectifppt@algo.be
www.algo.be/pont-tilff/

Arrêté au mois d'octobre 2010, voici le relevé des dépenses déclarées au parlement wallon (PW) par les ministres en réponse à des questions de parlementaires concernant la mise en place du pont provisoire et autres travaux inutiles :

Location du pont provisoire, de février 2005 à octobre 2010. 2.500 € par mois, selon le ministre Lutgen (PW, 18 décembre 2009)	172.500
Entretien du pont provisoire, de septembre 2010 (mise en place d'un revêtement en grille d'acier) à octobre 2010. 500 € par mois selon le ministre Lutgen (PW, octobre 2010)	1.000
Entretien du pont provisoire, de février 2005 (mise en place) à juillet 2010. 1.000 € par mois selon le ministre Lutgen (PW, 18 décembre 2009)	66.000
Remplacement des lattes en bois du revêtement par des éléments métalliques (en août 2010), selon le ministre Benoît Lutgen (PW, octobre 2010)	250.000
Démontage et remontage du pont provisoire (en août 2007), selon le ministre Lutgen (PW, 18/12/2009)	600.000
Démolition ancien tablier (en août 2007), selon le ministre Lutgen (PW, 18/12/2009)	125.000
« Installation du pont provisoire » (en février 2005), selon le ministre Daerden (PW, 17 septembre 2007)	775.000
« Coût du pont provisoire » (en février 2005), selon le ministre Daerden (PW, 17 septembre 2007)	400.000
Étude du bureau Agora (novembre 2004 - mars 2005), selon le ministre Daerden (PW, 17 septembre 2007)	62.000
Total (€)	2.451.500

Malheureusement, ce total déjà faramineux ne prend pas en compte toutes les dépenses occasionnées et non plus les dépenses à venir :

- Étude d'incidence par le bureau Aries (d'octobre 2009 à la « mi-juillet » 2010), pour le compte du ministère des Travaux publics (le coût sera d'au moins **83.000 €**, le montant mentionné dans l'appel d'offres).
- Les nombreux jours de travail consacrés par les fonctionnaires des différentes administrations concernées, en particulier durant l'année où une demande de permis d'urbanisme pour un projet de pont à l'identique a été préparée (demande cassée par le ministre Daerden en février 2006, tout à la fin de la procédure au moment où le fonctionnaire délégué à l'urbanisme s'apprêtait à donner son accord).
- Location de la navette (petit train sur roues) et prestations des conducteurs pendant la durée des travaux d'août-septembre 2007 (démolition de l'ancien tablier, démontage et remontage du pont provisoire).
- Location et entretien du pont provisoire durant les années à venir.
- Le démontage du pont provisoire à la construction du pont définitif (**300.000 €** - voir le poste «Démontage » dans le tableau ci-dessus).
- Les préjudices subis par les riverains.
- Etc.

Il ne fait aucun doute que le coût final des travaux inutiles (au moment de la construction du pont définitif) dépassera largement le coût de la reconstruction d'un pont à l'identique (en 2005, le bureau d'étude Agora avait estimé à 2.550.000 € la reconstruction à l'identique). Rappelons que moyennant une saine gestion des deniers publics dans l'intérêt collectif, cette reconstruction à l'identique aurait pu être programmée et mise en place bien avant qu'il ne soit nécessaire d'installer un pont provisoire.